

Albert-Léon Lefébure (1838-1911)

Né à Wintzenheim-Logelbach le 31 mars 1838



Albert-Léon Lefébure, tirage albuminé dû au photographe Antoine Meyer de Colmar, extrait de "Biographies Alsaciennes 1884" (coll. Guy Frank)

Ancien député du Haut-Rhin et sous-secrétaire d'État au ministère des finances, **Albert-Léon Lefébure est né au Logelbach, près Colmar, le 31 mars 1838**. Son père, M. Eugène Lefébure, appartenait une ancienne famille originaire de Normandie, dont on retrouve dans le passé plusieurs membres occupant des fonctions publiques ou siégeant au Parlement de Rouen. Il était venu se fixer en Alsace, après avoir épousé la fille aînée de M. Herzog, du Logelbach, l'un des créateurs de notre industrie alsacienne et l'un des hommes les plus justement honorés de notre province. Membre et vice-président du Conseil général du Haut-Rhin, député de Colmar au Corps législatif, M. Eugène Lefébure est mort en 1874, à Orbey, où sa mémoire est restée chère à la population.

M. Léon Lefébure fit avec succès son droit à la Faculté de Paris. De bonne heure, il éprouva le goût des voyages et des études d'économie sociale. La *Revue contemporaine*, l'*Économiste français* et différents autres recueils publièrent, dès 1862, plusieurs de ses travaux qui furent remarqués. Après le rétablissement du concours pour l'admission au Conseil d'État, reçu auditeur, en 1864, il appartint successivement aux

sections du contentieux et des finances. Un travail persévérant, uni à de rares aptitudes et à un caractère éminemment sympathique ne devaient pas tarder à le faire distinguer.

A la suite de différentes publications sur la colonisation de l'Algérie, qu'il avait visitée une première fois avec son oncle, M. Antoine Herzog, si connu dans le monde industriel, pour se rendre compte de l'avenir de cette importante région, il lui fut offert au sein du Conseil général d'Oran un siège qu'il accepta, afin de pouvoir étudier plus à fond les questions algériennes.

Lors de l'enquête agricole de 1866, il fut nommé secrétaire de la commission chargée de cette opération dans nos deux départements du Rhin. Le rapport très remarquable, publié sous le titre d'*Étude sur l'économie rurale de l'Alsace*, en collaboration avec M. Tisserand, président de la commission et aujourd'hui directeur général au ministère de l'agriculture, montre avec quel soin il remplit sa laborieuse mission. Son livre, qui fait autorité, sera toujours utilement consulté par tous ceux qu'intéressent les questions agricoles et la vie rurale dans notre contrée.

Détaché momentanément du Conseil d'État, en 1867, sur la demande de M. Le Play, commissaire général de l'Exposition universelle, M. Lefébure remplit les fonctions de secrétaire du jury spécial chargé du rapport sur la condition morale et matérielle des ouvriers. Les services qu'il rendit à cette occasion lui valurent la croix de la Légion d'honneur et de nombreuses distinctions honorifiques de la part des souverains étrangers.

A la même époque, il fut élu membre du Conseil général du Haut-Rhin, dont il devint bientôt le secrétaire, et deux années après, la circonscription de Colmar le choisit pour son représentant au Corps législatif. Ses votes

comme député n'ont pas démenti l'indépendance de son programme comme candidat. Il est resté fidèlement attaché à sa liberté aussi bien qu'à sa foi religieuse.

Il débuta à la Chambre par un discours sur l'Algérie qui eut du retentissement. Secrétaire de la commission d'enquête sur le régime économique en France, il fut chargé, bien qu'il eût pour concurrent un ancien ministre, M. de Forcade, de faire le rapport sur les admissions temporaires, le seul que la commission trouva le temps de présenter avant la guerre de 1870. Après avoir servi dans un corps franc, devenu le 13^e bataillon de la garde mobile du Haut-Rhin, il opta pour la nationalité française. Le 2 juillet 1871, il fut élu par 108.000 voix député de Paris à l'Assemblée nationale. C'était un témoignage de touchante sympathie donné à l'Alsace en sa personne, mais c'était aussi un hommage rendu à la valeur personnelle et à la réputation de l'élu.

A l'Assemblée nationale, M. Lefébure a fait partie de nombreuses et importantes commissions : il a été membre et secrétaire de la commission du budget, des commissions d'enquête parlementaire sur les conditions de travail en France, sur le régime pénitentiaire. Nous signalerons, parmi les rapports dont il a été chargé, le rapport sur l'Union générale des postes, qui a été le point de départ des réformes accomplies depuis.

Dans le courant de l'année 1873, il fut nommé membre du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Au mois de novembre de la même année, le brillant et laborieux député alsacien fut appelé à remplir les fonctions de sous-secrétaire d'État au ministère des finances et prit, en cette qualité, une part active à la discussion du budget de 1874. Président de la commission instituée au ministère des affaires étrangères pour l'examen des réformes à introduire dans la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires, M. Lefébure fut chargé par ses collègues de présenter le rapport qui a servi de base aux modifications introduites dans ce service. Ses succès comme homme d'État furent troublés pourtant par des afflictions domestiques. Une longue maladie de sa femme, maladie dont le dénouement fut cruel, l'ayant retenu dans le midi, il refusa de se représenter en 1876 aux suffrages des électeurs du VIII^e arrondissement de Paris, où lui avait été offerte une candidature dont le succès paraissait assuré.

Il s'est tenu depuis à l'écart des compétitions politiques, s'occupant d'études sociales, de philosophie et d'œuvres charitables auxquelles il consacre une grande partie de son temps et de ses revenus. Tout particulièrement la réforme pénitentiaire fixa son attention. Membre du Conseil supérieur des prisons, il fut désigné avec un de ses collègues, M. Desportes, pour représenter cette assemblée au congrès pénitentiaire réuni à Stockholm en 1877. Après avoir participé avec éclat aux travaux du congrès, il publia, avec la collaboration de M. Desportes, un livre intitulé *la Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm*, qui a obtenu les suffrages de l'Académie française, dont le secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, dit dans son rapport annuel : " Cette œuvre mérite d'être placée au premier rang comme œuvre de science, de justice et de charité sociale, animée de l'esprit le plus libéral et le plus sage. " (Concours de 1881, p. 17).

Les travaux littéraires de M. Lefébure, publiés dans des revues ou sous forme de livres, sont nombreux. Outre ceux que nous avons déjà mentionnés, signalons encore *L'Allemagne nouvelle* (in-8°, Paris, 1872), volume écrit à la suite de séjours prolongés dans les pays d'outre-Rhin. Viennent ensuite ses études sur *Les institutions rurales de l'Alsace au moyen-âge*, sur *La condition actuelle de l'ouvrier*, sur *Les premiers siècles chrétiens dans les écrits des Pères*, sur *Les Apologistes du II^e siècle*, sur *La situation des Études philosophiques en France*, etc., toutes également intéressantes à des titres divers.

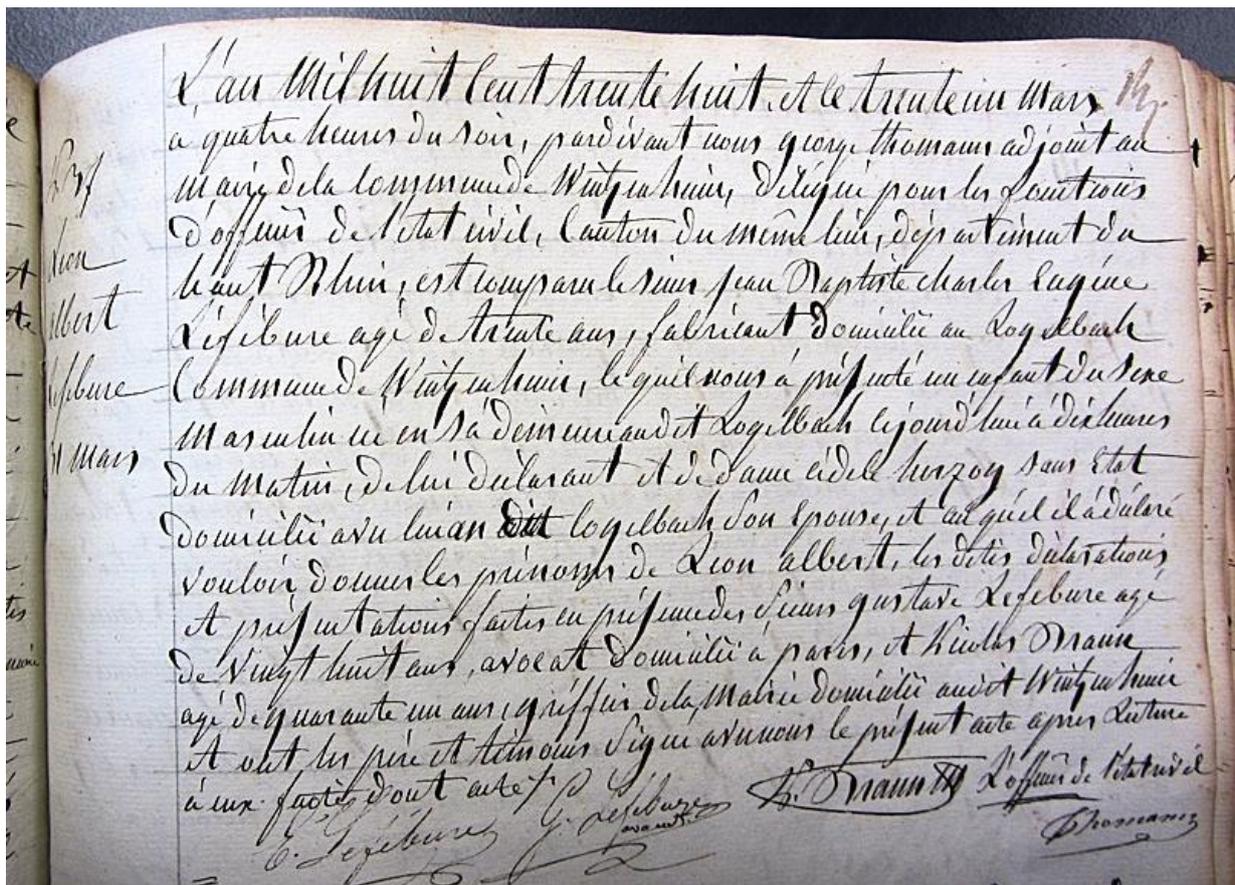
Homme d'action autant que de doctrine, l'auteur a toujours pensé que les classes supérieures avaient charge d'âmes. Aussi les œuvres destinées à développer l'instruction populaire et à améliorer la condition de l'ouvrier ont-elles de tout temps excité la sollicitude de M. Lefébure. Personne n'a oublié en Alsace les services rendus par la Société des bibliothèques populaires fondée sous ses auspices. A Paris, il a fondé avec le comte Serrurier, la Société de la bibliothèque populaire du 8^e arrondissement. Pendant de longues années, il a rempli les fonctions de secrétaire général de la Société de protection des apprentis à Paris et celles de président de la Société générale des prisonniers libérés. Il était nommé officier d'Académie en 1872.

On peut le dire, dans le rayon étendu de ses relations, il ne s'est guère fondé d'œuvre socialement utile, à laquelle M. Lefébure n'ait donné spontanément son concours le plus généreux, le plus large. C'est qu'il a voulu prêcher l'exemple et marcher le premier dans la voie où il conviait ses amis. Comme il le dit en excellents termes, dans l'introduction de son beau livre sur *Les Questions vitales* (in-8°, Paris, Plon, 1876), où sont

discutées toutes les grandes questions qui nous passionnent et qui ont trait à la religion, à l'instruction, à l'éducation publique, à la transformation de la condition de l'ouvrier et à l'affermissement de la paix sociale, à la régénération des coupables, à la puissance colonisatrice de la France : " Pour qu'un pays utilise les efforts de tous, il faut trouver un terrain où il n'y ait ni vainqueurs, ni vaincus ; du moins où ceux mêmes qui sont vaincus en politique puissent continuer à agir pour le bien de la patrie. Le sentiment du patriotisme existe en temps de guerre ; il réunit et rapproche les âmes, il fait taire les divisions. Pourquoi n'existerait-il pas en temps de paix, sur le terrain social ? " Nobles paroles, bien dignes d'être entendues par tous les esprits généreux !

Source : "Biographies Alsaciennes" édité en 1884

Acte de naissance de Léon Lefébure



(photo Guy Frank, 7 janvier 2016)

L'an mil huit cent trente huit, et le trente un mars à quatre heures du soir, pardevant nous Georges Thomann, adjoint au maire de la commune de Wintzenheim, délégué pour les fonctions d'officier de l'état civil, canton du même lieu, département du Haut-Rhin, est comparu le sieur Jean Baptiste Charles Eugène Lefébure âgé de trente ans, fabricant, domicilié au Logelbach commune de Wintzenheim, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en sa demeure au dit Logelbach cejourd'hui à dix heures du matin, de lui déclarant et de dame Adèle Herzog sans état domiciliée avec lui au dit Logelbach son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Léon Albert, les dites déclarations et présentations faites en présence des sieurs Gustave Lefébure âgé de vingt huit ans, avocat domicilié à Paris, et Nicolas Braun âgé de quarante un ans, greffier de la mairie domicilié audit Wintzenheim, et vut (?) les père et témoins signe avec nous le présent acte après lecture à eux faite dont acte.

Signatures : E. Lefébure, G. Lefébure, N. Braun, L'officier de l'état civil Thomann

Source : Archives Municipales de Wintzenheim

Wikipédia : Léon Lefébure

Léon Albert Lefébure, fils d'Eugène Lefébure, député du Haut-Rhin, industriel, et de Adèle Herzog, **né à Wintzenheim (Haut-Rhin)** le 31 mars 1838 et mort à Orbey (Haut-Rhin) le 4 avril 1911, est un publiciste, journaliste et homme politique français. Il fut député du Haut-Rhin de 1869 à 1870, député de la Seine de 1871 à 1876, puis **sous-secrétaire d'État aux Finances** du 27 novembre 1873 au 2 avril 1874 dans le deuxième gouvernement Albert de Broglie et du 23 mai 1874 au 2 août 1874 dans le gouvernement Ernest Courtot de Cisse.

Il collabore au *Correspondant*, à la *Revue de Paris* et à la *Revue des deux Mondes*. Il est le fondateur de la Société générale des prisons en 1877 et de l'Office central des œuvres de bienfaisance en 1890. Il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1903.

Biographie

Il fit ses premières armes dans la vie politique en Algérie à Oran, où l'avait envoyé son oncle maternel l'industriel Antoine Herzog, qui avait des intérêts dans cette colonie, notamment une ferme et des plantations de coton. Il était cousin germain par alliance d'Émile Fauconneau Dufresne, magistrat et futur conseiller à la cour de cassation, marié avec Marie Herzog, cousine germaine de Léon Lefébure.

Homme politique, membre de l'académie des sciences morales et politiques. Publiciste, membre de l'institut en 1898, auditeur au conseil d'état. Il succéda à son père et fut élu député du Haut-Rhin en mai 1869. Pendant la guerre, il servit dans les mobiles de son département, et opta ensuite pour la nationalité française. Il fut élu député de la Seine le 2 juillet 1871 avec le soutien de l'Union parisienne de la presse. Il siégea au centre droit, et vota avec la majorité monarchiste de l'assemblée, repoussa l'amendement Wallon, mais accepta l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections pour la chambre des députés. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1867 lors de l'exposition universelle. Académicien libre le 28 novembre 1903, il fut fondateur de l'office central de la charité.

Léon Lefébure fut en effet un pionnier de la réinsertion des prisonniers, et plus généralement de l'assistance aux miséreux et aux déshérités. Il fonda en 1890 l'Office central des œuvres de bienfaisance, et fut membre actif de la Société Générale pour le patronage des libérés créée en 1872 par Jules Lamarque. On a de lui divers ouvrages :

Le dictionnaire biographique d'Alsace dit de lui :

« Après un bref séjour au collège des jésuites, il fut confié à divers précepteurs, professeurs au collège de Colmar, dont l'abbé Guthlin, d'orientation libérale, qui exerça sur lui une grande influence. Études de droit à Paris, au cours desquelles il se lia au groupe des catholiques libéraux : Cochin, Montalembert, Melun. Au cours des années 1862-1863, il collabora aux efforts de son oncle Antoine Herzog pour exploiter de vastes plantations de coton dans les environs d'Oran, et fut conseiller général d'Oran de 1863 à 1867, au moment où les Herzog abandonnèrent ces projets, contraires à la politique arabe de Napoléon III. Auditeur au conseil d'état (1864), L. fut nommé secrétaire de la commission de l'Enquête agricole pour l'est, présidé par l'instruction général Tisserant. Ils publièrent en 1868 un tiré à part de l'Enquête relative à l'Alsace. Membre actif de la société d'économie sociale à partir de 1866, il fit connaître à la Société des études de l'abbé Hanaur, professeur au collège de Colmar .L. succéda à son père au Conseil général dès 1867. Il assura cette année-là le secrétariat de Frédéric Le Play, commissaire général de l'exposition universelle de 1867, et rédigea le rapport du jury spécial « chargé de créer des récompenses en faveur des établissements et des localités qui dans le monde entier donnent les meilleurs exemples de paix sociale ». En 1868, il fut nommé conseiller de préfecture à Strasbourg : poste d'attente, destiné à lui permettre de se lancer dans la campagne électorale pour le mandat législatif de Colmar, qu'abandonnait son père, mais que les Herzog et les Lefébure ne voulaient pas laisser à Frédéric Hartmann de Munster. La campagne électorale fut fort vive : le journal de Colmar fondé par Hartmann, polémique vigoureusement avec l'Alsace rédigé par l'abbé Guthlin. La victoire de L ne fut pas seulement celle d'un héritier : elle dut autant à son intelligence politique et à son talent oratoire qu'aux pressions de l'administration et du clergé, et les deux candidats disposaient de caisses électorales consistantes. Au corps législatif, L. reprit la

tradition libérale de son père et signa la motion des Cent-Seize ou Tiers parti qui entraîna la chute du ministère Rouher (juillet 1869). Léon Lefébure. se plaça au Centre gauche, et soutint l'expérience de l'empire libéral d'Émile Olivier. Il se fit remarquer dans le débat sur l'Algérie (8.3.1870), où il se prononça vigoureusement pour la mutualité du melk, le régime civil et le renforcement de la colonisation. Il fit voter pour le oui au plébiscite de mai 1870. Le 16 juillet 1870, il vota contre la guerre (pour la communication des dépêches) L. participa à la dernière séance du corps législatif, le 4 septembre 1870, puis il rejoignit les unités de la garde mobile du Haut-Rhin regroupées autour de Bussang, où il commanda une compagnie. N'ayant pas réussi à entrer dans Belfort déjà assiégée, les compagnies alsaciennes - dont la sienne - refusèrent de suivre Émile Keller à Besançon et furent dissoutes. Léon Lefébure séjourna alors à Tours, puis à Bordeaux. Il se présenta le 2 juillet 1871 aux élections complémentaires de la Seine et fut élu. Il prit place dans le groupe conservateur et libéral de Broglie et Buffet. Il vota pour le renvoi de Thiers, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles de 1875. Il fut sous-secrétaire d'état aux finances dans le gouvernement de Broglie (27.5.1873-21 5 1874) et de Cissey (23 5 1874-2 8 1874).

Léon Lefébure avait acheté le château de Ronfeugerai, dans l'Orne, où il projetait de poursuivre sa carrière politique, mais ce projet n'aboutit pas. Éprouvé par la maladie et le décès de sa femme, il abandonna la vie politique. Désormais, il partagea sa vie entre Orbey, Paris, où il avait acheté un hôtel particulier 36 avenue Marceau, à l'époque où son oncle Antoine Herzog lotissait une partie de la plaine Monceau, la Normandie et la côte d'azur. Membre de nombreux conseils d'administration (Les assurances le soleil, les Chemins de fer de l'est, vice-président de la Compagnie minière de la vieille montagne, Mines de zinc en Belgique et en Suède...etc.) Il continua de participer aux activités de la d'économie sociale, et anima de nombreuses associations d'assistance, il fut notamment fondateur en Alsace, de la société pour la propagation des bibliothèques populaires (1866) secrétaire général à Paris de la société de protection des apprentis, et président de la société de patronage des détenus libérés. Rejetant « la seule organisation bureaucratique de la charité légale, et voulant associer à l'assistance officielle de l'état l'initiative charitable », Il fonda en 1889 l'Office central des œuvres de bienfaisance, qui compta les grands noms du paternalisme social français dans son conseil d'administration : Vogüé Georges Picot, Cheyson, etc. L'Office publia en 1904 deux grandes enquêtes : Paris charitable et prévoyant et La France charitable et prévoyante portant sur l'activité d'assistance non gouvernementale au début du siècle en France. Mais il enquêta aussi sur l'assistance privée dans l'état de New York (par Eugène Lefébure, son fils) sur l'assistance chômage en Grande-Bretagne, (de Witt-Guizot), etc. Cette activité lui valut d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1903, après un premier échec en 1890. Dans la Renaissance Catholique, en France, paru en 1886, il avait fait l'histoire du groupe des catholiques libéraux réunis autour de Montalembert, et prôné la fédération des forces catholiques, face à la République laïque. Il renouvela cet appel en 1896, dans la recherche de l'idéal. En 1905, il publia Portraits de croyants, où sont évoqués les figures de Montalembert, Auguste Cochin, et son maître de Colmar, mort évêque d'Orléans, l'abbé Guthlin. ».

Le général du Barail évoque Léon Lefébure dans ses souvenirs : « Très expert en matières financières, M. Léon Lefébure, avec ses cheveux blonds bouclés, sa moustache blonde, sa tournure élégante, son parler doux et persuasif, ressemblait à l'ange Gabriel ; Il s'est envolé de la politique en secouant ses ailes et sans y laisser une plume, et il est devenu la séduisante incarnation de la charité chrétienne, en attachant son nom aux plus belles entreprises de la bienfaisance sociale » (----)

Charles Grad, dans son ouvrage « l'Alsace » dit de lui : « ...il connaît mieux que personne les besoins des populations au milieu desquelles il a été élevé et qu'il représentées dans les assemblées politiques avant d'être député de Paris. Éprouvé cruellement dans ses affections les plus chères, il vit ici pendant plusieurs mois de l'année dans une retraite prématurée, partagé entre le culte de sa mère et l'éducation de son fils, loin des agitations de la politique, après un brillant début dans une carrière que nous ne voulons pas croire close. Son talent, son caractère, ses aptitudes ont valu à M. Lefébure de grandes sympathies. Aussi bien ses services rendus à la chose publique, comme écrivain et comme homme d'état, ne lui permettent pas de persister dans une retraite définitive, même laborieuse et employée à des œuvres charitables et sociales. Homme d'action autant que de doctrine, nous l'avons vu aux jours de l'invasion allemande quitter son siège de la chambre des députés pour prendre les armes et enrôler ses bons Orbeyens dans les corps francs des Vosges. Aucune des questions qui préoccupent notre temps ou le pays n'est venue à l'ordre du jour sans exciter sa participation. Avec des antécédents pareils et un cœur généreux, on peut goûter un instant le calme de la solitude, mais sans se résoudre à rester isolé ou en dehors de la vie publique pour l'avenir. »

Léon Lefébure fut fait comte héréditaire du Vatican le 3 mars 1882 (Armes : « D'azur au chevron d'or à une rose et une étoile d'argent posées en chef et un vol d'argent en pointe »).

Marié le 6 janvier 1874 à Paris, avec Marie-Anne, Émilie Froment-Meurice, fille de François-Désiré Froment-Meurice, orfèvre, argentier de la ville de Paris, officier de la Légion d'honneur, né à Paris le 30 décembre 1801, y est mort le 17 février 1855, et de Louise, Henriette Mainguet, décédée à Paris en 1899. Marie-Anne Froment-Meurice mourut prématurément à Paris le 7 juillet 1876.

De cette union naît un fils unique : Marie, Emmanuel, Henri, Paul-Eugène Lefébure, Comte Lefébure, né à Paris le 27 janvier 1875, décédé à Paris en 1920. Il épousa en premières noces le 22 juin 1899 Madeleine de Bousquet, décédée au château de Ronfeugerai (Orne) le 27 février 1903 à l'âge de 26 ans, fille de Gaston de Bousquet, lieutenant de chasseurs, né à Paris le 28 mai 1852, et de Sophie-Marie-Claire Polonceau. Il épousa en secondes noces sa belle-sœur Cécile de Bousquet. Gazé lors des combats de la grande guerre, il en garda de graves séquelles et mourut prématurément à l'âge de 45 ans.

Ouvrages de Léon Lefébure

- *Étude sur l'économie rurale de l'Alsace*, 1869
- *Étude sur l'Allemagne nouvelle*, 1872
- *Les Questions vitales*, 1876
- *La Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm*, 1880
- *La Renaissance religieuse en France, vues sur l'action catholique depuis cinquante ans*, 1886
- *Le Devoir social*, 1890 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5534887z.pdf>)
- *L'Organisation de la charité privée en France, histoire d'une œuvre*, 1900 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5529700z.pdf>)
- *Portraits de croyants au XIXe siècle : Charles de Montalembert, Auguste Cochin, François Rio, Abbé Aloïse Guthlin*, 1905

Source : Wikipédia

Copyright Guy Frank 2016

<http://wintzenheim.histoire.free.fr>